



De la flexibilité pour protéger notre avenir

Négociations avec le STTP Unité des FFRS

Septembre 2024

Offre globale de Postes Canada

Tout au long de la présente ronde de négociations avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), notre objectif est de conclure des ententes négociées. Comme vous le savez, ces négociations arrivent à un moment critique pour Postes Canada. En effet, dans le marché de la livraison hautement concurrentiel d'aujourd'hui, l'entreprise doit relever d'importants défis financiers et opérationnels.

Postes Canada a présenté au STTP pour l'unité des Factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS) et l'unité urbaine des offres globales décrivant toutes nos propositions. Nous cherchons à conclure des ententes équitables qui reconnaissent le travail important que vous faites ainsi que vos besoins, tout en tenant compte des changements qui sont nécessaires pour assurer l'avenir du service postal. Ces offres sont l'aboutissement de près de 11 mois de discussions constructives avec le STTP qui nous ont permis d'entendre ses préoccupations et de travailler ensemble pour trouver des solutions.

Nous avons pris l'engagement de vous tenir au courant des négociations et de tout ce qui pourrait avoir une incidence sur vous et votre famille. Vous trouverez donc ici un résumé de notre offre.

Nos principes directeurs

Tout au long des négociations, les principes suivants nous guident continuellement :

- Renforcer notre position en tant qu'entreprise de livraison du pays
- Assurer notre avenir financier
- Gagner en flexibilité pour acquérir de la clientèle et la fidéliser
- Demeurer un employeur de choix

Points saillants de l'offre pour le personnel membre des FFRS :

- ✓ **Augmentations annuelles de vos salaires**
- ✓ **Passage à un taux de rémunération horaire**
Un taux de rémunération horaire identique à celui prévu dans la convention du personnel de livraison de l'unité urbaine et l'accès à des heures supplémentaires quotidiennes, après la transition de votre itinéraire vers un nouveau modèle de livraison pour les FFRS.
- ✓ **Aucun changement apporté à votre régime de retraite à prestations déterminées**
Prise en compte des heures rémunérées au taux normal en tant que service ouvrant droit à pension (horaire de 12 heures ou plus par semaine).
- ✓ **Maintien de vos dispositions actuelles en matière de sécurité d'emploi**
- ✓ **Amélioration des droits aux congés**
- ✓ **Avantages sociaux facultatifs améliorés, adaptés à vos besoins personnels**
- ✓ **Engagement à fusionner le STTP-Urbain et le STTP-FFRS en une seule unité de négociation**
- ✓ **Création d'un service de livraison flexible et abordable pour mieux servir la population et les entreprises canadiennes**



Protéger et améliorer ce qui est le plus important pour vous

Hausse des salaires et protection contre l'inflation

- Nous offrons des augmentations salariales annuelles qui reconnaissent le travail important que vous faites tout en tenant compte des contraintes de notre réalité financière : 3,5 % pour la première année, 2,5 % la deuxième année, 2 % la troisième année et 2 % la quatrième année.
- Les augmentations salariales proposées s'élèvent à 10 % sur quatre ans (taux composé de 10,4 %), ce qui dépasse les prévisions d'inflation de la Banque du Canada pour cette période.
- Transition de l'ensemble du personnel à une grille salariale de sept ans; il n'y aura pas de recul salarial pour le personnel actuel.
- Nous renouvelerons l'indemnité de vie chère (IVC) afin de protéger les salaires du personnel régulier contre les effets d'une inflation imprévue.
- Les rajustements apportés aux taux des allocations pour frais d'automobile de l'Agence du revenu du Canada seront rétroactifs à la date d'entrée en vigueur du changement de taux.

Renouvellement de votre sécurité d'emploi et protection de votre régime de retraite (pour le personnel admissible actuel)

- Vos dispositions en matière de sécurité d'emploi demeureront les mêmes.
- Votre régime de retraite à prestations déterminées est protégé et sera maintenu.
- Pour les personnes dont l'horaire de travail est de 12 heures ou plus par semaine, toutes les heures rémunérées au taux normal compteront comme service ouvrant droit à pension.

Prévisibilité du revenu

- Nous nous engageons à ce que les itinéraires des FFRS, dans la mesure du possible, soient conçus de manière à maximiser un horaire hebdomadaire de 40 heures.
- Une fois que les itinéraires seront réorganisés selon le nouveau modèle de livraison pour les FFRS, le personnel membre des FFRS passerait à un système de rémunération à taux horaire, ce qui lui assurerait une stabilité salariale et une prévisibilité financière.
- Le système comprend un taux de rémunération horaire (identique à celui prévu dans la convention du personnel de livraison de l'unité urbaine), l'accès à des heures supplémentaires quotidiennes et des heures de travail prévues avec pauses-repos et pauses-repas rémunérées.
- Postes Canada ne recouvrera plus les paiements en trop liés au total annualisé des envois à remettre en mains propres (ERMP).
- Nous augmenterons les heures minimales garanties pour les employés de relève permanents.

Changement au partage des coûts des prestations des soins de santé à la retraite

- Nous avons proposé un changement pour le partage des coûts des prestations de soins de santé à la retraite.
- Les personnes qui prendront leur retraite avant le 1^{er} janvier 2026 continueront de partager les coûts selon leur régime actuel.
- Les personnes qui choisissent de continuer à participer au régime d'avantages sociaux actuel ou qui passent au nouveau régime d'avantages sociaux personnalisé et qui partent à la retraite après le 1^{er} janvier 2026 partageront les coûts à parts égales une fois à la retraite.

Amélioration des avantages sociaux et des congés (pour le personnel admissible actuel)

- Le personnel pourra choisir de continuer à participer au régime d'avantages sociaux actuel ou de passer à un nouveau régime d'avantages sociaux personnalisé qui peut être adapté pour répondre à des besoins individuels ou familiaux particuliers. Le régime d'avantages sociaux personnalisé proposé offrirait au personnel la flexibilité de choisir différents niveaux de couverture.
- Les niveaux de remboursement en vertu du Régime de soins dentaires augmenteront chaque année de la durée de la convention collective selon le barème des tarifs de l'année précédente.
- Vos droits aux congés annuels ne changeront pas et de nouveaux types de congés vous seront offerts.
- Nous bonifierons le Programme d'assurance-invalidité de courte durée en offrant de meilleures prestations de remplacement de revenu (minimum de 80 % pour une période maximale de 28 semaines, et possiblement 100 % pendant une période d'attente de deux semaines).
- Nous proposons d'inclure dans la convention collective 13 jours de congé pour raisons personnelles par année, avec la possibilité de reporter jusqu'à 10 jours et de se faire payer jusqu'à 5 jours.

Autres changements proposés

- Nous avons proposé une solution en réponse à une demande du STTP d'établir un nouveau processus pour couvrir les absences temporaires. Selon la durée de l'absence, les titulaires d'itinéraire et les employés de relève permanents auront l'occasion d'utiliser leur ancienneté pour couvrir les absences sur les itinéraires de plus grande valeur.
- Nous fournirons des uniformes aux membres du personnel après leur période d'essai.
- Nous augmenterons l'indemnité de vêtements de maternité pour les employées actuelles et futures enceintes.

Offrir un service de livraison flexible et abordable

Nous avons à cœur de protéger ce qui compte le plus pour notre personnel. Pour ce faire, nous devons apporter des changements afin d'assurer l'avenir de l'entreprise. Nous avons besoin d'un modèle de livraison plus flexible et abordable qui nous permet de mieux servir la clientèle d'aujourd'hui et d'effectuer la livraison sept jours sur sept.

Livraison la fin de semaine

- Nous simplifions notre modèle de dotation pour pouvoir offrir la livraison sept jours sur sept.

Réorganisation des itinéraires et répartition de la charge de travail

- Pour passer à un modèle de rémunération à taux horaire, nous avons proposé d'élaborer un système d'évaluation et de réorganisation des itinéraires pour le personnel membre des FFRS.
- Même si Postes Canada a besoin de flexibilité pour gérer les charges de travail, les titulaires d'itinéraire continueront d'avoir un itinéraire et un horaire prévisibles.

Changements pour le personnel futur

- Le personnel futur serait inscrit au volet à cotisations déterminées du régime de retraite ainsi qu'au nouveau régime personnalisé de soins de santé après avoir travaillé 1 000 heures à titre de membre du personnel régulier.
- Le calendrier des congés annuels changerait, permettant d'accumuler jusqu'à six semaines de congés annuels.
- Le droit au congé de préretraite serait supprimé.

Postes Canada appuie la proposition du STTP de fusionner l'unité des FFRS et l'unité urbaine. Les parties travailleront ensemble pour amorcer le processus de création d'une seule unité de négociation et d'une seule convention collective pour les deux groupes.

L'importance de parvenir à une entente sans recourir à une grève

Nous nous concentrons sur la négociation d'une entente avec le STTP sans qu'il y ait grève, car un arrêt de travail aurait sur Postes Canada une incidence importante et durable. Comme les concurrents sur le marché de la livraison des colis sont plus nombreux que jamais, notre clientèle commerciale a l'embarras du choix. Si ces entreprises croient que leurs envois seront perturbés, elles feront affaire ailleurs, peut-être même de façon définitive.

Nous devons collaborer avec le STTP pour conclure une entente négociée qui non seulement permet d'éviter une interruption, mais qui nous place dans une position favorable pour gagner des contrats et investir dans notre personnel et notre avenir. Nous avons présenté des offres qui protègent et améliorent ce qui est le plus important pour vous tout en nous permettant de relever nos grands défis.

Centre d'information sur les négociations

Lisez et commentez les nouvelles et les renseignements importants sur les négociations. Allez sur postescanada.ca et sélectionnez « **Je travaille à Postes Canada** » au bas de la page. Vous trouverez un lien vers le Centre d'information sur les négociations. La confidentialité est protégée et aucune ouverture de session n'est requise pour voir l'information ou laisser des commentaires.

Informez-vous

- Visitez le Centre d'information sur les négociations et inscrivez-vous pour recevoir les dernières nouvelles directement dans votre boîte de courriel.
- Dans le Centre d'information sur les négociations, vous pouvez également consulter les points saillants de l'offre globale de Postes Canada au STTP-Urbain.
- Surveillez votre courrier : d'autres envois suivront.